

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM BASTIA 31 BOULEVARD PAOLI 20200 BASTIA déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 100 €.

Le président, M GUGLIELMI AGOSTINI Philippe, représentant de la société ARAGNATA S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe BAT A RESIDENCE LE MAGELLAN 20200 SAN MARTINO DI LOTA, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

M GUGLIELMI AGOSTINI Philippe

Nombre d'actions : 10

Somme versée : 100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 07908 00021686901 86

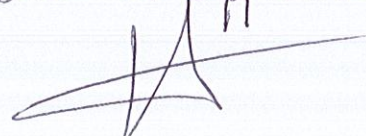
jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 juin 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé


M François Xavier PIETRI
Chargé d'affaires professionnel
francoisxavier.pietri@creditmutuel.fr


Bastia

31, Bd Paoli - 20200 BASTIA
Tél. 0 20 399 476 (Service 0,12 €/min + prix appel)
Fax 04 95 31 87 40
N° ORIAS 07 003 758 - N° SIRET 330 839 275 00030

JST141

